

## Groupe de travail A - contribution demandée pour la séance n°2 à renvoyer avant le 9 janvier 2008

**Émetteur : Patrick Boulte**

**Mail : pkboulte@free.fr**

**Collège : associations**

**Groupe A : Objectifs, performance et gouvernance des politiques d'insertion**

**Séance n°2 – 16 janvier 2008 : objectifs et publics**

### **Pourquoi faut-il des politiques d'insertion professionnelle ? Quels devraient en être les objectifs ?**

- Taux d'emploi élevé.
- Existence de formules durables de transition vers le marché ordinaire du travail pour ceux qui ne sont pas en mesure d'y accéder directement.
- Existence de formules de portabilité des droits.
- Strict respect de la législation sur l'emploi des stagiaires.
- Universalisation du système d'assurances-chômage et adaptation aux usages du marché en matière de durée des contrats de travail.
- Droit à apporter sa contribution par une activité en contrepartie d'une continuité de revenus.

### **Comment définiriez-vous les publics à cibler ? Qui devrait être la cible prioritaire des politiques d'insertion professionnelle ?**

Essai de typologie des personnes rencontrées par SNC

-personnes intrinsèquement fragiles ou fragilisées par de précédentes expériences professionnelles, dont les compétences, à défaut des comportements, sont en phase avec le marché de l'emploi, mais qui ne peuvent assumer seules le stress d'une recherche, voire qui ont besoin d'un emploi transitionnel. L'accompagnement constitue un soutien indispensable, y compris pour recourir efficacement au service public de l'emploi.

-personnes sans réseau et en déficit de connaissances institutionnelles, mais avec beaucoup d'énergie et de combativité. C'est souvent le cas de personnes d'immigration récente. Parfois ces personnes ont en outre du mal à faire reconnaître les compétences acquises dans leurs milieux d'origine et à faire respecter par le SPE leur choix d'orientation professionnelle, même si elles acceptent un déclassement. L'accompagnement ne peut se limiter aux aspects strictement professionnels, mais doit aborder les difficultés sociales associées à l'absence ou à la précarité de l'emploi.

-personnes ayant un handicap pour exercer une activité professionnelle, reconnu ou non reconnu, passager ou durable, qui pose la question de la possibilité pour ces personnes d'accéder à un emploi ordinaire. Les questions soulevées sont nombreuses et les expertises rares ou difficilement accessibles. Le handicap est-il susceptible d'être reconnu (handicaps comportementaux, problème d'élocution, ...) ? Faut-il faire reconnaître le handicap, condition nécessaire pour obtenir

l'intervention des réseaux spécialisés (AGEFIPH) ? Comment accéder, le cas échéant, à l'avis des médecins traitants ?

-personnes ayant des compétences, mais directement confrontées à la pénurie d'emploi, aux réticences françaises au déclassement, au changement de métier, à la mobilité professionnelle, ainsi qu'aux autres pratiques discriminantes. C'est bien sûr le cas des personnes considérées comme âgées par le marché du travail. Elles ont des compétences professionnelles, mais toutes n'ont pas ou plus le niveau élevé de combativité requis dans de telles situations. Souvent, l'emploi aidé durable est la seule solution pour ces personnes (c'était la raison de l'instauration du CEC renouvelable), quand ce n'est pas la recherche aléatoire de travaux avec recours ou non à une société de portage.

-personnes, même jeunes, mal orientées ou mal formées en formation initiale, ayant un problème de reconversion ou d'acquisition de compétences utilisables et qui sont confrontées aux difficultés ordinaires des demandeurs d'emploi pour accéder à la formation.

-personnes socialement, professionnellement, psychologiquement très démunies pour lesquelles le passage en entreprise d'insertion peut être d'un grand apport.

### **Peut-on et doit-on chercher à mener tout le monde vers l'insertion dans un emploi marchand ?**

Pourquoi « marchand » et pourquoi pas « emploi » tout court ? Pour celui qui apporte son industrie, peu importe le statut, public, privé, associatif, de celui qui l'emploie.

Si Solidarités Nouvelles face au Chômage a été créée en 1985, c'est bien parce que ses initiateurs pensaient que le chômage était le mal social dominant, car coupant les personnes de l'accès à la source la plus ordinaire de l'identité (cf. chapitre « zéro exclusion » de « Les trois cultures du développement » – JB de Foucauld – O. Jacob - 2002 et « Individus en friche » – P. Boulte – DDB 1995), coupant les personnes d'une source essentielle de revenus, coupant les personnes de l'accès aux droits sociaux attachés au salariat et générant d'autres maux personnels et sociaux.

Certes le travail n'est pas la seule source d'identité et l'emploi salarié n'est pas la seule forme de travail. Il existe d'autres rôles sociaux identifiants, mais pour que ces derniers puissent être assumés, il faut en général disposer d'une source de revenus. Le discours qui consiste à dire que le travail n'est pas la fin de l'homme restera peu crédible, dans le contexte de nos sociétés contemporaines multiculturelles, tant qu'il fera l'économie d'une réflexion approfondie sur les modalités de la construction identitaire, d'une part, des limites du poids supportable par les « actifs », tout particulièrement dans des sociétés vieillissantes, d'autre part. Il faut ajouter que, comme le soulignent ceux qui observent ce qui se passe dans les sociétés de forte immigration qui se soucient d'intégration, le travail en est la voie par excellence.

Cela veut dire qu'il ne faut exclure personne de la possibilité d'apporter sa contribution et d'être socialement utile.